

France - La CNSA s'attaque à la refondation de la profession d'ambulancier ! Encore 17 000 postes à pourvoi

Vidéo: <https://youtu.be/-3wV-V5Sezc>

Par *CNSA*,

Les 12 et 13 octobre prochains aura lieu à Montpellier la 4ème Convention Nationale de l'Ambulance et de la Mobilité Sanitaire sur le thème « L'ambulancier, un professionnel de santé qui prend ses responsabilités ».

A cette occasion, la principale organisation du secteur, la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) réunira en avant-première, le 11 octobre, ses représentants départementaux venus de toute la France, pour contribuer, ensemble, à relever les défis du transport sanitaire au travers la transition démographique, numérique et écologique du système de santé.

Dominique Hunault, Président de la CNSA, aura à coeur de revenir sur plusieurs propositions défendues avec force depuis deux ans et qui ont abouti :

la signature de l'avenant 11 avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie,

la reconnaissance du rôle de l'apprenti par les Agences Régionales de Santé,

le partenariat avec l'organisme de formation AFTRAL,

la prochaine signature, en novembre, d'un accord-cadre national, initié par la CNSA, avec Jean Bassères, Directeur Général de Pôle Emploi.

Il présentera également les axes stratégiques 2024-2025 pour repenser en profondeur le transport non-urgent et garantir une prise en soin des Français transparente, qualitative et responsable.

Réforme de l'urgence pré-hospitalière (UPH) : une première étape réussie !

La réforme de l'UPH, mise en oeuvre le 1er juillet 2022 répond aux besoins croissants de la population en intervention d'aide médicale urgente sur appel du Centre-15. Elle garantit une cohérence renforcée du parcours de soins d'urgence et permet d'assurer une couverture 24h/24. Le dispositif renforce les missions de l'ambulancier et permet de soulager les structures d'accueil d'urgences par une meilleure analyse professionnelle des situations faites par les ambulanciers.

2,5 millions d'interventions ont été effectuées en 2022 par les ambulanciers privés dans ce cadre. Elles ont nécessité une meilleure coopération entre les acteurs publics et les ambulanciers privés, une réorganisation des 5 000 sociétés d'ambulances et l'apprentissage de nouveaux gestes destinés à sauver des vies. Une réalité du quotidien qui a permis également de confirmer le statut de professionnel de santé des ambulanciers.

Si cette réforme de l'urgence pré-hospitalière soutient aujourd'hui efficacement les services d'urgence, il reste encore à l'optimiser sur l'ensemble du territoire national. Les ambulanciers, présents sur le terrain, souhaitent une réévaluation de leur rémunération pour garantir la viabilité économique du dispositif ; de manière à assurer sa pérennité et prendre en compte les contraintes de nuits, week-ends et jours fériés qui pèsent sur les ambulanciers.

Fluidifier le parcours de soin : la deuxième étape essentielle

L'objectif des ambulanciers est d'améliorer le parcours patient, y compris dans le cadre de la prévention et de l'accompagnement du grand-âge. Pour cela, le transport doit devenir une éventualité au lieu d'un passage obligé. En proposant une meilleure prise en soin et une plus grande surveillance au domicile, la profession est en mesure de répondre à une attente forte de la population française.

La mission des ambulanciers les conduit à se rendre au domicile des patients pour effectuer un certain nombre de gestes nécessitant un matériel adapté. Ils collaborent au quotidien avec les établissements de santé et médico-sociaux et font partie des acteurs clés du parcours de soin, y compris en cas d'hospitalisation à domicile.

D'ici à 2050, la France comptera quatre millions de seniors supplémentaires, désireux de rester chez eux le plus longtemps possible. Dans ce contexte inédit, le gouvernement s'est engagé dans une politique de développement et de transformation des services à domicile en prévoyant un meilleur financement et une meilleure coordination avec le soin.

Pour la Chambre Nationale des Services d'Ambulances, il est indispensable d'apporter une réponse structurelle au vieillissement de la population mais aussi de mieux anticiper les périodes de crise. La principale organisation du transport sanitaire attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de confier cette mission à des professionnels de santé, capables d'apporter des solutions adaptées à chaque situation, y compris en cas d'urgence.

Premiers maillons de la chaîne du soin et acteurs essentiels du bien-vieillir, les ambulanciers sont convaincus de pouvoir apporter leur pierre à l'édifice pour cette prise en charge spécifique, comme ils ont si bien su le faire dans le cadre de la réforme de l'UHP.

Plus de 17 000 postes d'ambulanciers à pourvoir, dont 6,6 % en Occitanie

La refondation de la profession d'ambulancier est également destinée à renforcer l'attractivité du métier, à attirer des vocations et à offrir des perspectives d'évolution professionnelle.

L'organisation professionnelle se mobilise déjà fortement auprès de ses adhérents pour les aider à recruter massivement, puisque plus de 17 000 postes restent encore à pourvoir.

En novembre prochain, un accord-cadre national, initié par la CNSA, sera signé avec Jean Bassères, Directeur Général de Pôle Emploi afin de parfaitement identifier les besoins des entreprises et les accompagner dans leur recherche de candidats. Cette meilleure coopération est destinée à favoriser l'accès à l'emploi dans un secteur sinistré mais à fort potentiel.

La CNSA, présente sur les réseaux sociaux LinkedIn, Facebook et « X », a lancé un site en ligne www.ambulancierpouurlavie.fr pour mieux faire connaître le métier, les formations et les opportunités de carrière dans le soin. Ce site remporte un vif succès avec 700 VU/mois.



CNSA (09-10-23)

